

# LE MONOXYDE DE CARBONE (CO)



Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz **inodore, incolore et inflammable** qui se forme lors de la combustion incomplète de matières organiques (gaz, charbon, fioul, bois, carburants). La source principale dans l'air ambiant est le **trafic automobile**. Le monoxyde de carbone peut également se retrouver dans des espaces clos ou couverts (garages, tunnels...).





## LES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Contribue à la formation de l'ozone au sol et à l'effet de serre



## LES RISQUES POUR LA SANTÉ

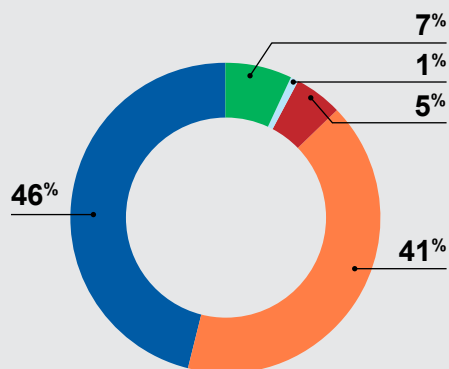
- Manque d'oxygénation
- Maux de tête, vertiges
- Mortel à des concentrations élevées et/ou en cas d'exposition prolongée en espace confiné



## LES ÉMISSIONS DE CO EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

En 2010, les émissions de monoxyde de carbone en Languedoc-Roussillon représentaient 63 100 tonnes, soit 24 kg par habitant. 46 % de ces émissions provenaient des transports routiers et 41 % du secteur résidentiel et tertiaire.

Sources des émissions de CO  
en Languedoc-Roussillon



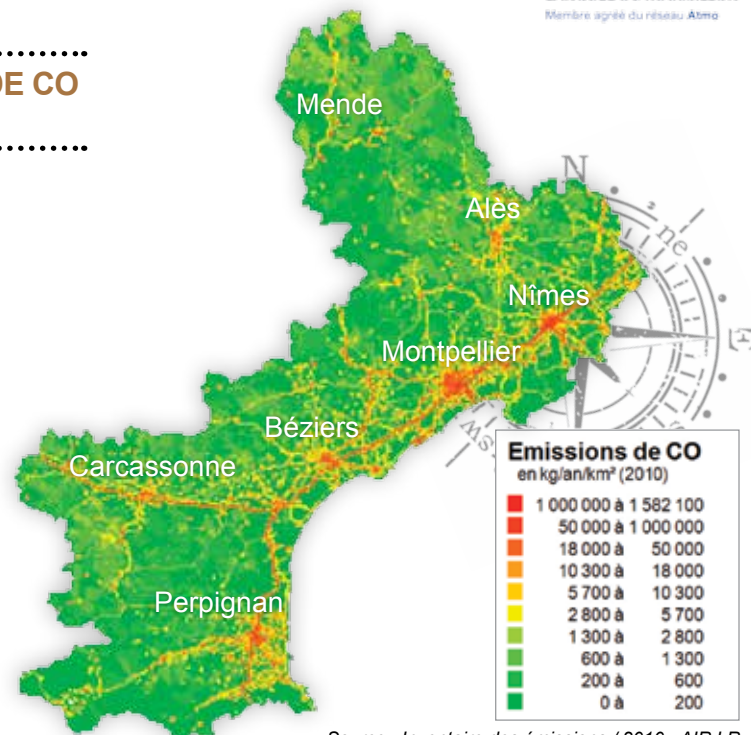
- Transports routiers
- Agriculture, sylviculture et nature
- Production et distribution d'énergie
- Résidentiel et tertiaire
- Industrie et traitement des déchets
- Transports non routiers

Source : Inventaire des émissions / 2010 - AIR LR

## INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE CO EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



En air intérieur, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité toxique. En Languedoc-Roussillon, on compte chaque année entre 30 et 60 cas d'intoxications au monoxyde de carbone. Plus de 8 intoxications sur 10 surviennent de façon accidentelle dans l'habitat. Ce gaz inodore et incolore provient de mauvaises conditions de combustion de chauffe-eau, chauffages et chaudières. Les appareils à combustion doivent être entretenus et vérifiés régulièrement.



Source : Inventaire des émissions / 2010 - AIR LR

## SEUILS RÉGLEMENTAIRES AIR AMBIANT - MONOXYDE DE CARBONE

VALEUR	TYPE DE SEUIL	INFORMATIONS
10 000 µg/m <sup>3</sup>	Valeur limite pour la santé	En moyenne sur 8 heures

Source : Article R 221-1 du Code de l'Environnement

SEUIL	EFFETS SANITAIRES
5 000 ppm*	Décès en 20 minutes d'exposition
2 000 ppm	Décès en 4 à 5h d'exposition
200 ppm	Premiers effets aigus : céphalées, vertiges, nausées, vomissements

\*partie par million

AIR  
LANGUEDOC-ROUSSILLON,

observatoire indépendant agréé pour la surveillance  
et l'information sur l'air, est administré par un Conseil  
équilibré en 4 collèges

État

Industriels

Collectivités

Associations



AIR Languedoc Roussillon  
Les Echelles de la Ville, Antigone  
3, place Paul Bec  
34000 Montpellier  
Tél. : 04 67 15 96 60  
Fax : 04 67 15 96 69  
E-Mail : [info@air-lr.org](mailto:info@air-lr.org)

[www.air-lr.org](http://www.air-lr.org)

devenez partenAIRe

- ➔ Recevez gratuitement les indices de **la qualité de l'air et les alertes pollution**
- ➔ Retrouvez toutes **les mesures en temps réel**



[www.air-lr.org](http://www.air-lr.org)



[https://twitter.com/AIR\\_LR](https://twitter.com/AIR_LR)